

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle
(VAEP) au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux pratiques de
l'Education Inclusive - Session 2024**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION,**

Vu le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 26 juin 2024 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- BERTIL Sarah, PE - parcours RASED à dominante pédagogique
- CADET Vincent Raphaël, PE - parcours RASED à dominante pédagogique
- CLAIN Jean-François Michel, PLP - parcours SEGPA/EREA
- LENOEL Johanne Hélène, PE - parcours ULIS/UE TFC
- SAUTRON Nathalie Marie Suzelle, PE - parcours SEGPA/EREA

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 28 juin 2024,

Pour le Recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours

SIGNÉ

Abla ZENATI